

A travers livres, revues et journaux... : savoir raison garder

Autor(en): **Molles, R.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le nouveau conteur vaudois et romand**

Band (Jahr): **82 (1955)**

Heft 11

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-229637>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

A travers livres, revues et journaux...

Savoir raison garder

Nous avons reçu la lettre suivante en réponse à notre article intitulé : Rêve-t-on ?

Mon cher confrère,

Vous vous indignez¹ en apprenant que M. Charly Clerc s'est permis de suggérer aux Suisses allemands de recourir de préférence au « Hochdeutsch », lorsqu'ils entrent en relations avec des Suisses français. Et vous accusez cet homme de lettres de vivre « en vase clos » et de mener une « vie livresque », alors qu'il a toute sa vie, précisément, jeté ponts et passerelles entre la Suisse alémanique et celle de langue française.

Je juge, pour ma part, que M. Charly Clerc a raison. On ne peut exiger d'un usager de la langue française qu'il se meuve à l'aise au travers des quelque quinze dialectes cantonaux d'outre-Sarine. Ayant appris au collège ou sur les bancs de la Faculté ou sur place, en terre de langue allemande, un idiome littéraire, il est assez naturel, je pense, que le Suisse romand désire communiquer à l'aide de cette langue littéraire et plastique avec ses compatriotes, plutôt que d'employer les rauques accents dialectaux — avec leurs variantes à l'infini.

L'obstacle des dialectes est plus grave que vous ne paraissez le croire. Il est certain que les Suisses se connaîtraient mieux s'ils pouvaient attendre, de part et d'autre, qu'on leur parlât une langue intelligible qui aurait, par surcroît, le prestige de sa beauté propre. Si le film *Uli*, tiré de Gotthelf et qu'on s'efforce de faire passer pour un chef-d'œuvre, n'avait pas été « parlé » dans le plus rocailleux des dialectes bernois, il eût été plus apprécié des Suisses français lesquels, pour la plupart, se sont abstenus, laissant les très nombreux Confédérés émigrés en

« Romandie » envahir la salle lausannoise où il fut présenté.

Je ne vois pas en quoi la suggestion courtoise et nuancée de M. Charly Clerc doit nous inciter à « repenser » la Suisse, le Grütli et ses origines. La Suisse, ni le Grütli ne sont en péril parce qu'on demande, en certaines circonstances, le remplacement d'un dialecte par une langue digne de ce nom.

* * *

Ceci m'amène à vous dire que les amis du « patois » exagèrent le zèle. Il n'est pas question, certes, de prétendre que l'étude des patois ne fournit pas d'utiles indications philologiques sur les lois qui président à l'élaboration d'une langue. Les parlars locaux ont cette vertu, que je ne conteste pas, de servir de conservatoires à d'anciens mots éloquents et savoureux.

Cet hommage rendu à l'antique idiome régional, on nous permettra de le déclarer plus propre aux conversations familières qu'aux sublimités et aux fastes de la littérature. Si Anatole France, si Renan se fussent contentés du patois, ils seraient demeurés des célébrités locales. Qu'il y ait des patoisants distingués et que leurs réunions périodiques aient des partisans, nous n'en doutons pas. Et dame Radio agit avec bon sens en leur réservant des émissions.

De là à instituer des chaires de patois, il y a quelque excès. Il est plus pressant pour nous d'apprendre le bon français que d'en acquérir des notions imparfaites, afin de mieux courir, avec d'ineffables délices, à la « tenablia » du coin.

Je sais que je vais attirer sur ma tête

¹ Le *Nouveau Conteur vaudois* du 15 juin.



la foudre. Mais je persiste à ne découvrir dans la pratique du patois qu'un sujet... de simple curiosité locale.

Le français a écrasé ses anciens rivaux, alors même qu'il a pu lui advenir de se nourrir d'eux. C'est la loi du plus fort. Un sous-parler qui n'a pas de littérature digne de ce nom ne se survit pas.

Jean Nicollier.

Décidément, nous ne parlerons jamais la même langue, mon cher confrère. Si, comme C.-F. Ramuz l'a compris, la Suisse a pour raison d'être ses diversités géographiques et linguistiques, donc de ses dialectes, qui ne sont point seulement une manière, à nous, de nous exprimer, mais de « penser », de « vivre » et de « réagir » — notre sève originelle, pour tout dire — nous avons le droit légitime de défendre cette Suisse-là ! Ou alors, c'en est fait d'elle ! Méditons plutôt — extrait du 56^e rapport de la Rédaction du « Glossaire de la Suisse romande », les conclusions de M. Claude Bodinier sur La situation du français en Suisse romande : « En terre fribourgeoise, le patois a été, au début de ce siècle, l'objet d'une offensive aussi acharnée que dénuée de sens de la part des autorités. On croyait, à cette époque, qu'il nuisait au français. Chacun s'accorde aujourd'hui à reconnaître que c'était là une énorme erreur. C'est le patois qui a protégé le Jura de la germanisation (comme les dialectes suisses allemands aussi. — Réd.). Aujourd'hui, les patoisants sont partout ceux qui, précisément, parlent le plus pur français. Le patois est une sève qui nourrit l'esprit, qui maintient le contact entre le français et ses origines latines, qui entretient le sens des nuances. En contribuant à le maintenir, on sauvera quelque chose de l'âme romande, en même temps qu'on servira la cause du français » ...

Tout le reste est... littérature !

R. Molles.

Résultats du concours de juin

Sur passé 50, plus de la moitié de fausses « grilles » !

On s'est agité, on a sué sur la définition 12/3 vertical : *Coule en s'agitant*, qui était tout simplement... *Sue* ! Ce n'est pas pour rien que le Vaudois qui invite à danser déclare : Vite, que j'aille en « suer une » !

La définition 4/3 vertical : *Le demander c'est faire sa soumission* a éliminé pas mal de concurrents qui ont mis *Amen* au lieu d'*Aman*.

Lai, œuvre poétique, n'a mis knock-out qu'un concurrent, et encore, car il a placé *Lac*, en songeant sûrement au *Lac* de Lamartine... O ! temps suspend ton vol...

Et maintenant le quatrain de Mme Matter :

A propos du 5 horizontal : œuf

(œuvre de... corneille)

Si l'auteur du Cid et d'Horace

Mérite à coup sûr un grand C

Pour passereaux, gallinacés

La minuscule est à sa place...

Oui, chère madame, mais qui dit « oiseau » dit aussi « piège ». L'essentiel est que vous ne vous y êtes pas laissé prendre !

Cher M. Julien Marquis, instituteur à Mervelier (Jura), vous avez gagné deux abonnements transmissibles. Donnez-nous l'adresse de deux de vos amis ou connaissances susceptibles de s'intéresser au *Conteur* et nous le leur enverrons pendant une année. Avertissez-les du cadeau que vous leur faite.

Voici enfin la liste des lauréats :

Mme Matter-Estoppey, Lausanne.

Mme et M. Louis et Berthe Jaccard, Lausanne.

Mme André Paillard, La Russille s. Orbe.

Mme E. Muller-Thomas, Gryon s. Bex.

Mme Suzanne Gerber-Cochard, Clarens.

M. Badoux, Lovatens.

Dr V. Nater, Yvonand.

M. J. Egger, Lausanne.

M. Ed. Zinder, Avenches.

M. J. Faucherre, Moudon.

M. Ernest Aubert, Le Solliat, Vallée de Joux.

Mme Marguerite Cherix, Pully.

Douze abonnements transmissibles récompenseront — à raison d'un chacun — les douze concurrents désignés par voie de tirage au sort et qui auront envoyé, d'ici au 25 juillet 1955 (cause de vacances), une « grille » conforme à la « grille originale » à l'Imprimerie J. Bron, Pré-du-Marché 11, Lausanne.